



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
VILLE DE LOUISEVILLE

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville ;

QUE, lors de la séance ordinaire du lundi 12 août 2024 à 19h00, qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, le conseil municipal de la Ville de Louiseville statuera sur la demande de dérogation mineure pour le dossier ci-dessous mentionné. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure décrite ci-après. Les citoyens et citoyennes qui souhaitent assister à la diffusion en direct ou en différé peuvent également se rendre sur la page Facebook de la Ville de Louiseville accessible à l'adresse facebook.com/villedelouiseville.

ADRESSE CIVIQUE : rue Josée – Matricule : 4825-04-5443;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 549 du cadastre du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure dans le but de régulariser la profondeur minimale d'un lot desservi (aqueduc et égout), situé à l'extérieur d'un couloir riverain, pour y construire une résidence unifamiliale ou bifamiliale à structure isolée, lequel lot ne respecte pas la profondeur minimale autorisée par le règlement de lotissement no. 623, article 4.3.2, tableau 4 :

- Profondeur minimale autorisée : 30,0 m
- Profondeur minimale demandée : 24,0 m

Fait et signé à Louiseville
Ce 17^e jour du mois de juillet 2024

Maude-Andrée Pelletier
Greffière